

DOSSIER DE PRESSE

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Conseil Communautaire
Jeudi 8 février 2018

Contact presse : Céline Carole
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
c.carole@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 13

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Le contexte économique national : incidences de la loi de finances 2018

La loi de finances 2018 et la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 impactent fortement le budget 2018 de l'agglomération

Une économie de 13 Milliards d'euros sur 5 ans des dépenses publiques

- **Le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement devra être au maximum de 1,2% pour les Communautés d'Agglomération**
- **Les collectivités territoriales ayant un budget de fonctionnement dépassant les 60 Millions d'euros devront signer avec l'Etat des contrats de 3 ans qui détermineront les « objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement des dites collectivités »**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Suppression progressive (sur 3 ans) de la Taxe d'Habitation pour 80% des ménages.

Cette perte de ressources pour les collectivités locales sera compensée en intégralité par le biais d'un dégrèvement calculé sur la base du taux de Taxe d'Habitation 2017.

Exonération de la cotisation minimum de CFE pour les redevables réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5000 €.

Cette exonération donnera lieu à une compensation de l'Etat.

Maintien de la DGF au même niveau qu'en 2017 mais en parallèle un élargissement de l'assiette des allocations compensatrices.

Cette mesure coûtera au total à l'agglomération plus de 720 000 € en 2018.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

Son enveloppe globale a été maintenue à 1 Milliard d'euros.

Dans le cadre d'un amendement législatif, il a été décidé de mettre fin progressivement au coefficient de pondération pour le calcul du potentiel fiscal des ex SAN (ex SAN du Val Maubuée).

Cette mesure aura des conséquences lourdes pour les finances du territoire intercommunal:

- **-2,9 Millions d'euros en 2020**
- **-6,8 Millions d'euros en 2021**
- **-7,9 Millions d'euros en 2022**
- **-8,9 Millions d'euros en 2023 et pour les années suivantes...**

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Une nouvelle compétence obligatoire

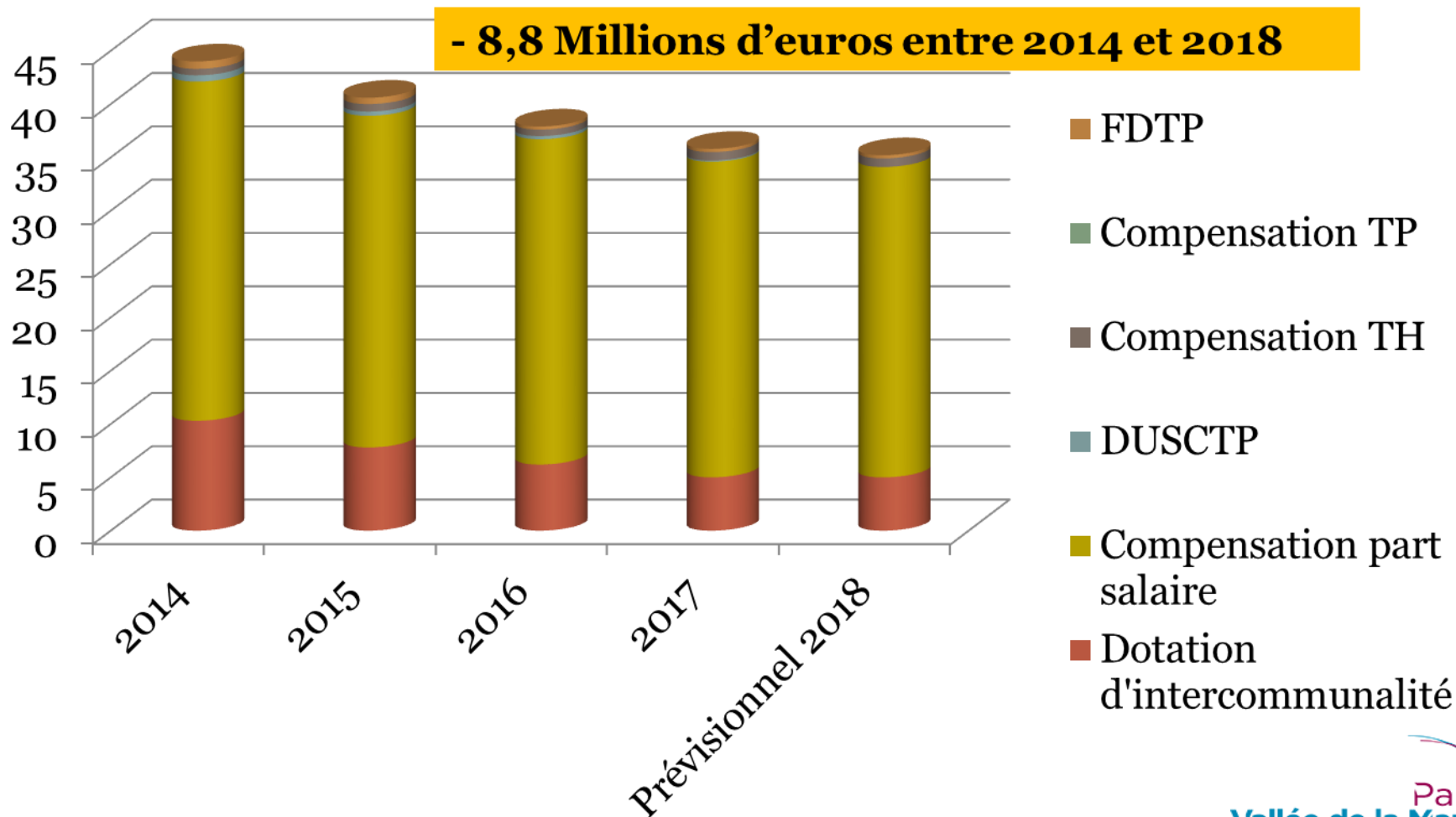
A compter du 1^{er} janvier 2018, la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des inondations (GEMAPI) est devenue une compétence obligatoire pour les communautés d'agglomération.

Pour financer le cout prévisionnel annuel de cette nouvelle compétence, les EPCI à fiscalité propre ont la possibilité d'instaurer une taxe dédiée à la GEMAPI pour un montant inférieur ou égal à 40 €/ habitant.

Dans l'attente des résultats de l'étude en cours, la CA Paris Vallée de la Marne a fait le choix de ne pas instaurer en 2018 la taxe facultative GEMAPI.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Evolution des dotations de l'Etat depuis 2014



Prochain Conseil communautaire Vote du Budget

Jeudi 29 mars 2018 à 19h30 à Torcy

Contact presse : Céline Carole
Attachée de presse ■ Cabinet du Président
c.carole@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 13

www.agglo-pvm.fr



Paris
Vallée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION